

L'artiste au cœur des débats à Namur

Politique culturelle Le premier rapport de l'initiative "Bouger les lignes" est dévoilé aujourd'hui.

Le 19 janvier, au Théâtre national, Joëlle Milquet lançait son opération "Bouger les lignes".

L'initiative inscrite dans la Déclaration de politique communautaire 2014-2019 a pour but d'adapter la politique culturelle aux évolutions de la société.

Il s'agit de construire, avec les artistes et le secteur culturel, une nouvelle offre pour de nouveaux publics.

Pour atteindre cet objectif, la ministre de la Culture a décidé de séquencer le travail et de travailler par coupes.

Il y en aura cinq, chacune consacrée à un axe majeur.

Focalisée sur l'artiste et la création, la première d'entre elle, intitulée "Artiste au Centre", présente son rapport intermédiaire aujourd'hui au Théâtre de Namur.

Le document dont nous avons pris connaissance identifie trois priorités autour desquelles devront s'articuler les différentes mesures à prendre pour remettre l'artiste au cœur de la politique culturelle. En résumé, le rapport constate qu'il faut établir plus de cohérence dans les mécanismes d'aide aux artistes et à la création. Mais aussi qu'il est nécessaire d'avoir une nouvelle politique de formation des professionnels du secteur artistique. Il insiste enfin, et surtout, sur le besoin essentiel d'avoir une définition positive du statut de l'artiste. *"Il s'agit de reconnaître un statut de l'artiste qui soit digne de ce nom, indique la ministre. Avec les évolutions que nous connaissons, il faut adapter les définitions que l'on a de celui-ci. Il faut un pacte clair et précis avec l'Onem pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïtés et de confusions. Aujourd'hui, l'artiste se sent surveillé, voire harcelé par des contrôles à ce point tatillons qu'ils ne sont pas en phase avec une pratique artistique."*

Deux nouvelles coupes

Un statut mieux défini passe par une

revalorisation du travail et de la place de celui qui crée, mais aussi par un statut social et fiscal. La réflexion sur la question est menée conjointement avec le groupe du Guichet des arts qui remettra un rapport et un nouveau projet stratégique le 15 octobre. C'est avec ce cahier des charges que Joëlle Milquet entend se rendre chez le ministre en charge de l'emploi Kris Peeters pour mener une vraie négociation avec le fédéral concernant le statut d'artiste.

Le rapport intermédiaire de la coupole "Artiste au Centre" fait à de nombreuses reprises référence à des questions d'argent et de budget. Cela signifie-t-il qu'il faudra augmenter les moyens pour remplir les recommandations formulées ? Non répond la ministre. *"Je n'aurai pas de refinancement" précise Joëlle Milquet. "L'idée c'est de réallouer, de prendre, en optimisant les choses, des budgets des coûts de fonctionnement qui peuvent être réduits. Nous devons plus penser en termes de politiques décentralisées avec des pôles multidisciplinaires avec des structures qui se mutualisent. Ça permet de rattraper de l'argent qui se perd dans les infrastructures, dans les coûts de fonctionnement, etc."*

Deux autres coupes seront aussi lancées ce samedi à Namur. La première concerne la transition numérique ou comment est-ce que le secteur culturel doit faire face et utiliser le numérique sans perdre son âme. La seconde sera l'alliance Ecole-Culture dont l'objectif est de voir comment remettre la culture au cœur des apprentissages dans les grilles horaires et ce dès le maternel. La 4^e coupole sera lancée en décembre et concernera la médiation culturelle. Et en janvier, ce sera au tour de celle dédiée à la gouvernance.

Pas de recours

En marge des discussions autour de l'opération "Bouger les lignes", nous

avons également appris hier auprès du cabinet de Joëlle Milquet qu'aucun re-

cours en suspension et en annulation émanant de Groupov n'a pour l'instant été déposé auprès du Conseil d'Etat. Le 14 septembre, la compagnie et son bureau d'avocat avaient pourtant fait savoir qu'ils en déposeraient un contre la décision de la ministre de diminuer de 60 % les subventions qui lui étaient accordées.

Une manœuvre qui aurait pu faire jurisprudence pour les autres théâtres dont les dotations pour 2016 ont été réduites de 5 % cet été.

Par ailleurs, la ministre a confirmé mener une réflexion pour l'avenir des orchestres en Fédération Wallonie-Bruxelles. A l'instar de ce qui a été mis en place au niveau fédéral pour l'Orchestre National de Belgique et l'Orchestre Symphonique de la Monnaie, un consultant extérieur sera désigné nous a-t-elle indiqué.

Charles Van Dievoort

Groupov n'a pas déposé de recours devant le Conseil d'Etat.

"Avec les évolutions que nous connaissons, il faut adapter les définitions que l'on a de l'artiste."

JOËLLE MILQUET
Ministre de la Culture
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.